

Étant donné que le directeur régional de l'Impôt à Vancouver a, de toute évidence, trompé le public de cette région à propos de l'existence de quotas et qu'on en a dissimulé les preuves au moyen de correcteur liquide, le ministre expliquera-t-il à la Chambre ce qui s'est passé exactement dans cette incroyable affaire? Ordonnera-t-il la tenue d'une enquête indépendante sur les circonstances de cette affaire? Étant donné que le directeur régional a trompé le public, le suspendra-t-il de ses fonctions en attendant le résultat de l'enquête interne?

[Français]

M. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je dois d'abord vous dire que j'ai été stupéfait d'apprendre les commentaires que le député a faits à la presse à la suite de cet incident. Je croyais que le député était fortement préoccupé par le respect des droits de l'individu, et je maintiens quand même qu'il est probablement un des députés les plus préoccupés par cela. J'ai été surpris de voir que, du même coup, il accusait, jugeait et condamnait, comme il vient de le faire maintenant, le directeur du bureau de district de Vancouver. Je crois que le directeur du bureau de district de Vancouver a offert une explication relativement à cette situation.

J'aimerais également rappeler au député que la question des contingentements a été expliquée à plusieurs reprises à cette Chambre quant à la fonction de vérification à l'intérieur du ministère. J'ai indiqué que la politique qui consiste à ne pas appliquer de tels contingentements à la fonction de vérification avait été réitérée, donc que la politique avait été appliquée au plan des bureaux régionaux. Pour ce qui est d'autres formes d'objectifs ou de normes de production pour les autres fonctions à l'intérieur d'un bureau de district, j'ai indiqué également que ces objectifs ou ces normes devaient être appliqués et étaient appliqués effectivement en tenant compte de la nature des diverses fonctions ainsi que des pratiques de gestion qui sont bien connues.

[Traduction]

LES QUOTAS DE TRAVAIL MENTIONNÉS DANS UN EXPOSÉ DE FONCTIONS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, une fois de plus le ministre nie l'existence de quotas et parle d'objectifs de rendement. Comment le ministre peut-il expliquer le contenu d'une note de service confidentielle qui a, en fait, été envoyée aux fonctionnaires supérieurs de son ministère et vaut pour tout le Canada? Il s'agit de l'exposé de fonctions d'un chef du service des recouvrements, selon lequel une des fonctions consiste à «établir des quotas de travail pour chaque fonction». Comment le ministre peut-il continuer à nier l'existence de quotas, alors que, d'après un exposé de fonctions de son propre ministère, l'une des fonctions des chefs de service consiste à s'assurer que ces quotas sont effectivement atteints?

[Français]

M. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je ne voudrais pas entrer dans une querelle

Questions orales

de mots avec le député; j'aimerais bien cependant qu'il garde à l'esprit qu'il est bien indiqué que l'imposition de contingentements à de hautes fonctions de vérification n'était pas la politique du ministère. Car le député fait référence à un document qui traite d'une action qui est autre que l'acte lui-même de vérification. Je lui parle de l'action de vérification qui, de par sa nature même, ne permet pas d'avoir de tels types de contingentements, et l'établissement d'objectifs de production ainsi que de mesures de production doivent s'établir selon d'autres facteurs. Pour ce qui est des autres domaines, les pratiques d'établissement de normes de production sont gérées de façon à répondre à la nature propre des opérations qui sont effectuées par ces diverses sections.

* * *

[Traduction]

L'EMPLOI

L'UTILISATION DES FONDS DESTINÉS À LA CRÉATION D'EMPLOIS

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et porte sur l'emploi malhonnête que font le gouvernement et le cabinet des fonds qui devraient servir à la création d'emplois dans notre pays. Je tiens à dire au ministre qu'il s'agit d'une question de moralité pour le gouvernement, et c'est ainsi que les Canadiens l'entendent. Ne me croyez pas sur parole, lisez donc la résolution adoptée par le parti libéral réuni au grand complet en vue de débattre des tactiques plus ou moins honnêtes auxquelles a recours une petite élite de membres du cabinet libéral.

● (1440)

Comment le ministre peut-il justifier la dépense, faite à la va-vite et au petit bonheur, de sommes énormes à l'égard de ces projets, alors que de nombreuses régions du pays ont été totalement privées de crédits en vertu des divers programmes en vigueur? Comment le ministre peut-il justifier une telle chose dans une société libre et démocratique?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je tiens à dire avant toute chose et bien sincèrement au député qu'aucun d'entre nous, de ce côté-ci de la Chambre, n'a de leçon de morale à recevoir de lui.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Roberts: La deuxième chose que je tiens à dire au député, c'est que s'il suivait les débats à la Chambre, il comprendrait les explications relatives au nouveau système que nous avons mis sur pied en vue de restreindre au maximum les formalités administratives et d'essayer de créer des emplois le plus rapidement possible grâce à ce programme supplémentaire. Tel est l'objectif poursuivi et nous l'avons atteint, je crois.